DLP 27-3-79089486

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION POITOU - CHARENTES
CHARENTE - CHARENTE-MARITIME - DEUX-SEVRES - VIENNE
SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
ROUTE DE VASLES - BIARD - 86000 POITIERS — TEL. (49) 88.35.55

ABONNEMENT ANNUEL 60 F.
C. C. P. LIMOGES 4. 752. 22. X.
Sous Régisseur de recettes et d'avances
AVERTISSEMENTS AGRICOLES
Rte de Vasles - Biard - 86000 POITIERS

BULLETIN N° 137 (6/79) - 23 MARS 1979

CONDITIONS D'UTILISATION DU PENNCAP M

Par arrêté ministériel du 14 Février 1979 (J.O. du 1.03.79), le PENNCAP M, produit à base de parathion méthyle microencapsulé, voit son usage strictement réglementé.

L'article 1 de cet arrêté indique : "Sauf dérogations accordées spécifiquement dans le cadre de la loi modifiée du 2 Novembre 1943, l'utilisation des formulations à base de parathion méthyle présentées sous forme de microcapsules est interdite, quel que soit l'appareil applicateur utilisé, sur toutes cultures, à toute époque."

Les dérogations dont il est fait mention sont les suivantes :

RAVAGEUR VISE et DOSE de PRODUIT COMMERCIAL		PERIODE d'EMPLOI
1) tordeuse orientale du pêcher	0,120 l/hl	uniquement après la fin floraison.
2) carpocapse du pommier	0,120 l/hl	
3) acariens du pommier	0,120 l/hl	
4) puceron vert du pommier	0,100 l/hl	
5) tordeuses (eudemis et cochylis) sur vigne	0,125 l/hl	
6) grosse altise du colza	0,8 l/ha	période normale de lutte contre ces ravageurs
7) charançon des tiges du colza	1,25 l/ha	
8) pégomyie de la betterave	0,8 l/ha	
9) puceron vert de la betterave	1,2 l/ha	
10) puceron noir de la betterave	1,2 l/ha	

Précisons que chacun des ravageurs cités est visé en tant que tel, à l'exclusion des autres ravageurs associés à la même catégorie d'homologation en tant qu'"usages assimilés".

La formule microencapsulée augmente la rémanence du parathion méthyle, et réduit sa toxicité aigüe, mais elle présente des risques vis-à-vis des abeilles. Nous insistons donc sur la nécessité de bien respecter cette réglementation.

/ COLZA /

CHARANCONS de la TIGE

Il se confirme que les infestations ne sont pas très graves. Jusqu'à présent, seulement deux postes du réseau de surveillance ont capturé plus de 30 charançons depuis la mi-février (BRIE-16 et COIVERT-17). Mais la période de sensibilité n'est pas terminée, et les vols peuvent reprendre lors du retour à des périodes plus ensoleillées. La surveillance doit donc se poursuivre.

Dans l'immédiat, il est inutile de chercher à pénétrer dans les parcelles détrempées pour traiter. Attendre le retour du beau temps, qui risque d'amener des vols de méligèthes à une période très dangereuse (boutons cachés).

P.1362

Imprimerie de la Station Poitou-Charentes - Directeur-Gérant : P. JOURNET

/ ARBORICULTURE /

TAVELURES des POIRIERS et POMMIERS

Les poiriers des zones les plus précoces doivent être soigneusement protégés : tout traitement réalisé avant le 17 mars doit être renouvelé dès que possible. Dans les zones tardives, traiter dès qu'on atteint le stade C_3 D. Les pommiers les plus précoces atteignent peu à peu le stade sensible, et doivent aussi être protégés.

Pour les traitements sur poiriers, les produits cupriques sont à préférer en raison de leur action sur la bactériose, qui se développe plus particulièrement par temps froid et humide.

CLOQUE du PECHER

Continuer à assurer la couverture fongicide. Les traitements faits avant le 17 Mars sont lessivés. Ne pas attendre un nouvel avis pour renouveler la protection lorsqu'il est tombé plus de 20-25 mm en cumulé.

/ CULTURES LEGUMIERES /

RHIZOCTONE VIOLET sur ASPERGES

La lutte, préventive, repose sur le choix de sols indemnes du champignon, et sur la désinfection systématique des griffes avant plantation : tremper les griffes 15 mn dans une solution d'eau de javel à 12° (un berlingot de 250 cc par litre d'eau) puis rincer et planter aussitôt; ne pas "habiller" les griffes.

MOUCHES des SEMIS sur ASPERGES

On peut lutter contre ce ravageur qui attaque les turions avant récolte en appliquant avant le premier buttage des granulés insecticides
5.000 g/ha de chlorfenvinphos (Basosol, Birlane, ...)
2.500 g/ha de trichloronate (Phytosol).

MOUCHES des SEMIS sur HARICOTS

Cet insecte s'attaque à de nombreuses cultures, et notamment au haricot. Les dégâts sont les plus graves lorsque la levée est lente (temps frais). Seul le traitement du sol (préventivement) est efficace, lorsque les attaques sont importantes.
Utiliser :

- traitement en plein : * chlorpyriphos 4.000 g de m.a./ha (Dursban)
- traitement en localisé au moment du semis
  - *trichloronate: 2 l/ha d'une spécialité à 50 % en localisé au-dessus des graines, sans contact avec celles-ci (Phytosol 50)
    : ou bien 0,5 g au mètre linéaire (8 à 10 Kg/ha) d'une spécialité en granulés à 2,5 % (Phytosol)
    : ou bien 0,25 g au mètre linéaire (4 à 5 Kg/ha) d'une spécialité en granulés à 5 % (Phytosol 5).
  - *dichlofenthion : 0,25 g au mètre linéaire (4 à 5 Kg/ha) d'une spécialité en granulés à 5 % (Tri-vc-13).

Le Chef de la Circonscription Phytosanitaire
"Poitou-Charentes" :

R. GUILLEMENET

Imprimé à la Station le 23 Mars 1979
Précédente Note : Bulletin N° 136 du 9 Mars 1979
N° du papier de presse : 535 AD.